

Le Ministère dirige également un réseau de neuf conservatoires de musique et d'art dramatique, le réseau des Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec et la Bibliothèque nationale du Québec.

Par ailleurs, le ministère des Affaires culturelles décerne chaque année le Prix du Québec à quatre résidents du Québec qui se sont distingués en littérature (Prix Athanase-David), dans les arts visuels (Prix Paul-Émile-Borduas), dans les arts d'interprétation (Prix Denise-Pelletier) et au cinéma (Prix Albert-Tessier).

Ontario. Le ministère des Affaires civiles et culturelles appuie un grand nombre d'activités culturelles afin de stimuler l'expression culturelle et la préservation de la culture, et de promouvoir l'excellence du point de vue individuel et communautaire. Le Ministère prête son concours aux organismes culturels canadiens implantés en Ontario, par l'entremise du programme d'aide à l'édition et de la Société de développement de l'industrie cinématographique ontarienne.

Le Ministère octroie des subventions à des galeries d'art, à des organismes artistiques et au Conseil des Arts de l'Ontario. Ce dernier accorde, à son tour, une aide financière à des organismes et à des artistes œuvrant dans diverses disciplines. Des subventions sont attribuées à la Fondation du patrimoine ontarien, à des musées communautaires ainsi qu'à des organismes du patrimoine locaux et provinciaux. La Fondation appuie des projets de préservation du patrimoine ontarien. Le Ministère finance aussi les bibliothèques publiques de l'Ontario et les centres d'information communautaires, les appuyant ainsi dans leur rôle de centre culturel de la collectivité.

Des subventions sont également octroyées aux principaux organismes culturels, tels que le musée des Beaux-arts de l'Ontario, le Musée royal de l'Ontario, TV Ontario, le Centre des sciences de l'Ontario, les Jardins botaniques royaux, la Collection McMichael d'art canadien, CJRT-FM et Science Nord.

Manitoba. Le ministère de la Culture, du Patrimoine et des Loisirs fournit, directement ou par l'entremise de ses différents services et organismes, les ressources nécessaires pour mettre au point, promouvoir et poursuivre des activités et des programmes culturels, patrimoniaux et multiculturels. Les principaux organismes provinciaux tels que la Galerie d'art de Winnipeg, le Centre culturel ukrainien, l'Auditorium Brandon, le musée manitobain de l'Homme et de la Nature, le Centennial Concert Hall et le Centre culturel franco-manitobain reçoivent des subventions directement du Ministère.

Certaines directions générales du Ministère se chargent des programmes communautaires, par exemple ceux concernant les écoles des beaux-arts, les conseils des arts communautaires et les activités ethno-culturelles ainsi que les organismes, associations et musées provinciaux s'occupant des ressources du patrimoine.

Le Conseil des Arts du Manitoba (CAM) prête son assistance aux organismes à vocation artistique et aux artistes de statut professionnel dans toutes les disciplines, et il offre divers programmes axés sur le déploiement d'expositions d'œuvres d'art, l'aide aux étudiants en arts et les tournées. Les artistes et les groupes artistiques n'ayant pas le statut professionnel peuvent se prévaloir des programmes «access et arts ventures». De plus, la Commission du Fonds manitobain des jeux de hasard, destinés aux arts, assure un service consultatif auprès du CAM pour la répartition des fonds provenant de loteries et destinés aux arts et à la culture.

Le Conseil des Arts de la Saskatchewan offre à la population de cette province des occasions de s'adonner ou de s'intéresser à l'art dramatique, aux arts visuels, à la musique, à la littérature, à l'artisanat et à d'autres activités artistiques. Organisme autonome, le Conseil est financé par le gouvernement provincial et il peut compter aussi sur ses propres revenus et les dons qu'il reçoit. Parmi les éléments les mieux connus de son programme, il convient de mentionner l'école d'arts et la collection permanente d'œuvres d'art et d'artisanat réalisées par des artistes de la province.

Le ministère albertain de la Culture comprend les trois divisions suivantes: Développement de la culture, Ressources historiques et Patrimoine culturel. Pour que le développement de la culture devienne une réalité enrichissante dans la vie des Albertains, la Division du développement de la culture encourage, appuie et coordonne diverses activités culturelles.

La Division des ressources historiques, qui exploite 12 lieux historiques, le Tyrrell Museum of Palaeontology à Drumheller et le Provincial Museum of Alberta à Edmonton, coordonne les efforts que déploient le gouvernement et le public pour préserver, étudier et interpréter les vestiges de l'histoire humaine et de l'histoire naturelle de l'Alberta. L'enquête sur l'archéologie menée par l'Alberta vise à protéger, à préserver et à chercher les sites archéologiques historiques et préhistoriques de l'Alberta et à renseigner le public sur ces lieux. Les services aux musées fournissent à tous les musées de l'Alberta conseils et support technique pour tout ce qui touche au fonctionnement et à la mise en valeur des musées.